

Une séance qui coule à flot

André Péloquin

Publié le 12 juillet 2012



L'eau aura été la thématique centrale de la séance de juillet du conseil de la MRC de Pierre-de Saurel

Le beau temps et la clameur entourant le Festival de la gibelotte, se tenant à quelques mètres des bureaux de la MRC, plus d'une quinzaine de citoyens se sont présentés à la séance de juillet où le conseiller de Saint-Ours Sylvain Dupuis remplaçait son maire Robert Tremblay alors que le directeur général adjoint, Patrick Delisle, siégeait à la place de Denis Boisvert.

D'un naturel posé, le maire de Saint-Joseph-de-Sorel, Olivar Gravel, s'est fait particulièrement bouillant lors de la livraison de son rapport mensuel sur les comités et organismes auquel il participe. Après avoir déposé une kyrielle de documents rapportant les récents bons coups du comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) du lac St-Pierre, celui-ci s'est dit outré que le gouvernement confie aux MRC la responsabilité de former des tables de concertations. « La MRC est déjà surchargée alors que le comité ZIP, lui, a déjà géré plus de 130 projets liés au lac et tient à cette responsabilité. Je suis siége sur ce comité, qui réalise des merveilles avec peu de moyens, et je peux vous affirmer qu'il est assez compétent pour cette tâche », a-t-il tonné avant de lancer que la somme liée à la mise sur pied de cette table de concertation 125 000 \$ selon le préfet de la MRC et maire de Saint-Robert, Gilles Salvas, - serait la seule motivation des MRC.

M. Salvas s'est fait rassurant en indiquant que le gouvernement a bel et bien confié cette responsabilité aux MRC, mais que celles-ci pouvaient aussi recommander d'autres organismes aussi compétents dans ce domaine. « On en reparlera à la prochaine séance, où Denis Boisvert - qui a plus de détails - sera de retour de vacances, mais je crois aussi que le comité ZIP serait plus indiqué comme choix. »

Revenant aussi sur l'interdiction de pêcher la perchaude dans le même lac, M. Gravel a l'étude en cours du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui veut contrôler les cormorans en étudiant le contenu estomacal de cette espèce envahissante.

Des remous à la baie Lavallière

Le préfet a mentionné que les eaux de la baie Lavallière étaient maintenant moins troubles. Sûr qu'élus et agriculteurs s'étaient entendus sur le creusage. « On tente de faire avancer le dossier le plus rapidement possible. Il y a tellement de paperasse liée aux études environnementales que ça pourrait prendre jusqu'à 18 mois, mais, au moins, les deux camps se sont finalement parlé. »

De plus, le conseil a confirmé lors de la séance qu'il confierait le mandat de la demande déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant l'admissibilité à la procédure d'évaluation environnementale des fameux travaux prévus.

Des travaux qui soulève des questions

Le conseil a aussi profité de la séance de juillet pour présenter les résultats d'ouverture de soumissions et l'octroi de contrats pour de nombreux travaux d'entretien de cours d'eau de la région. Ainsi, les travaux d'entretien du cours d'eau du marais seront faits au rabais, car il n'y a qu'un seul soumissionnaire avec lequel la MRC a négocié. Ainsi, les coûts passeront de 319 987, 96\$ à 283 966,30\$. En ce qui concerne le cours d'eau Sainte-Caroline/Sainte-Cécile, le contrat revient au plus bas soumissionnaire conforme, Béton Laurier, qui l'emporte avec 17 882,35\$. En ce qui concerne la troisième décharge Sainte-Catherine Ouest, le contrat reviendra à l'entreprise Alide Bergeron & Fils pour sa soumission se chiffrant à 60 466,96\$. Puis, en rafale, les travaux de la branche 56 du cours d'eau Sarasteau seront accomplis par Alide Bergeron pour 44 234, 91\$, ceux de la branche 4 du cours d'eau Fagnan par Béton Laurier pour 49 995,09\$ et ceux des branches 1 et 3 à 5 du cours d'eau Pélissier à Béton Laurier pour 138 722,51\$.

Lors de l'annonce du contrat de travaux d'entretien pour la décharge du rang Thiersant - remis à Excavation Lazure & Plante pour 162 344, 10\$ - un agriculteur a interrompu le conseil afin de se faire entendre à ce sujet. Le préfet lui a indiqué qu'il pourrait intervenir qu'à la période de questions.

Ainsi, après la séance, plusieurs agriculteurs présents ont mis en doute l'expertise de l'ingénieur qui a rédigé le rapport. Celui-ci a tout d'abord annoncé, lors d'une rencontre d'intéressés, que tout le cours d'eau serait touché alors que le contrat accordé stipule que seulement certaines sections de la décharge seront travaillées. Le conseil, désirant éviter une facture trop élevée, a dit avoir demandé à l'ingénieur de parcourir le cours d'eau à nouveau afin de déterminer si la section nord avait bel et bien besoin d'une remise à neuf. Après une nouvelle analyse de l'ingénieur, celui-ci a concédé à la MRC que certaines portions de la décharge pouvaient demeurer telles quelles.

L'échange entre les élus et les agriculteurs - qui aura accaparé toute la période de questions - a été tel quel que le préfet a décrété qu'on tiendrait une nouvelle rencontre d'intéressés avant de se lancer dans ces travaux afin de permettre à l'ingénieur de justifier